



A Montreuil, le 18 octobre 2016,

## **La Douane déjà sous tutelle ?**

Par une circulaire en date du 20 septembre relative à la « lutte contre les infractions commises à l'occasion des manifestations et autres mouvements collectifs », nous avons appris que le Ministère de l'Intérieur entendait associer les services douaniers à la sécurisation des manifestations par le contrôle « des individus armés se rendant sur les lieux de manifestation et (procéder) à la saisie de leurs armes ».

On savait depuis longtemps que ce ministère lorgnait sur notre article 60. Cette circulaire en est, une fois de plus, l'illustration.

Les douaniers ne sont pas les faire-valoir du ministère de l'Intérieur et nos missions ne consistent pas à des opérations de maintien de l'ordre.

Dans le contexte actuel de restructurations et de pertes d'emplois massives, nous n'avons déjà plus les moyens humains de mener à bien nos missions douanières...

Nous rappelons ici notre attachement aux missions fiscales qui sont les nôtres et appelons les agents à la plus grande vigilance face à cette mise sous tutelle à peine déguisée qui laisse augurer un avenir bien sombre à la surveillance, déjà largement exposée aux volontés politiques de certains de créer un « super ministère de la sécurité ».

**les Douaniers ne sont pas les ouvres-boîte de l'Intérieur !**